# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2023*
*Nombre de conseillers en exercice : 33*
Quorum : 17
*Nombre de conseillers présents* : 29

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Alexandre DOS REIS, Jean-Christophe ROMAND, Aurore TONNELIER, Claire MARCHAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

**Excusés par procuration :**
Gilles MONTI donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 9 mars 2023
Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 9 mars 2023
Cyril GRANGER donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 13 mars 2023
Marie-Anne ROBERT KERBRAT donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 14 mars 2023.

**Secrétaire de séance : Pascale ETIENNE**

Objet : Subvention à l'association limousine cyclo André DUFRAISSE – exercice 2023

**Délibération 2023 - 27**

Les associations présentes sur le territoire communal constituent des acteurs incontournables du lien social et du bien vivre ensemble. Elles contribuent au rayonnement de la Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé, de la citoyenneté, de la prise en compte du handicap...

Depuis 2020, et dans un contexte sanitaire très difficile, la municipalité a décidé d'apporter un soutien financier et matériel fort à son tissu associatif.
Dans le contexte inflationniste actuel, la municipalité a décidé de poursuivre ce soutien aux associations panazolaises malgré des contraintes budgétaires.
Ainsi, la municipalité entend faire en sorte que les activités culturelles, socioculturelles et sportives puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Après avoir voté les subventions allouées à la majeure partie des associations panazolaises, certaines d'entre elles méritent de faire l'objet d'un vote isolé en raison de la qualité de membre des organes de direction de ces associations de certains conseillers municipaux.

Aussi, la municipalité ayant fait le choix de l'éthique et de la transparence, les élus concernés ne devront pas prendre part au vote et s'abstenir de toute intervention durant les débats.

En l'espèce, Monsieur Christian DESMOULIN étant concerné par cette situation, il convient alors de délibérer sans que cet élu ne participe ni au débat, ni au vote.

## DÉLIBÉRATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;
**VU** le Budget Primitif 2023 ;
**VU** la note de synthèse ;

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de l'association Limousine Cyclo André Dufraisse ;
**CONSIDÉRANT** la qualité de Monsieur Christian DESMOULIN au sein de cette association ;
**CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner ces associations dans leurs activités ;
**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif ;
**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,
**à l'unanimité,**

**DÉCIDE** :
(*l'élu susmentionné n'ayant participé ni au débat, ni au vote*)

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de **8 000 €** à ladite association ;
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

En Mairie, le 16 mars 2023

Le Maire,

MAIRIE DE PANAZOL 87350

**Fabien DOUCET**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 20/03/2023
Publié ou notifié
21/03/2023

*PANAZOL - MAIRIE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DELIB27 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/03/2023

Objet : Subvention à lassociation limousine cyclo André DUFRAISSE exercice 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 20/03/2023 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 27 - Subvention à lassociation limousine cyclo André DUFRAISSE exercice 2023.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230316-DELIB27-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/03/2023